



9 avril 2020

# PLAN DE PRÉVENTION POUR UN RETOUR AU TRAVAIL SÉCURITAIRE

COVID-19

LES INDUSTRIES SPECTRA PREMIUM INC.  
SITES DE BOUCHERVILLE & LAVAL

## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	2
<b>TRANSMISSION ET SYMPTÔMES DU COVID-19</b> .....	2
<b>COMITÉ DE GESTION DU COVID-19</b> .....	3
<b>CONTRÔLE DES ENTRÉES ET SORTIES</b> .....	3
<b>CIRCULATION DANS L'USINE</b> .....	7
<b>TRAVAIL DANS L'USINE</b> .....	8
<b>TRAVAIL DANS LES BUREAUX</b> .....	10
<b>PAUSES</b> .....	11
<b>RÉCEPTION DE COLIS, TRANSPORTEURS &amp; CAMIONNEURS</b> .....	12
<b>NETTOYAGE DU MILIEU DE TRAVAIL</b> .....	12
<b>DÉCLARATION DE CAS DE COVID-19</b> .....	13
<b>NON-RESPECT DES MESURES</b> .....	13
<b>MESURES D'URGENCE</b> .....	13
<b>CAMPAGNE DE SENSIBILISATION</b> .....	14

## INTRODUCTION

Dans le but d'assurer un retour au travail sécuritaire et durable pour tous, le Comité de Gestion du COVID-19 a mis en place de nouvelles procédures et mesures préventives.

Ce plan est basé sur l'information disponible à ce jour par l'Agence de Santé Publique du Canada ainsi que les Gouvernements Fédéral et Provincial. Étant donné l'évolution rapide de la situation et les nouvelles recommandations annoncées quotidiennement par les agences de santé publique et les différents gouvernements, ce document sera révisé et mis à jour au fur et à mesure que la situation évoluera. Le comité s'assure d'être à l'affût de toute nouvelle directive ou recommandation afin de mettre en place les mesures préventives nécessaires.

Dans la situation actuelle, aucun employé ne se verra obligé à reprendre le travail si ce dernier nous communique, par écrit, son refus temporaire de revenir au travail pour une raison en lien avec le COVID-19, soit :

- La garde d'enfants suite à la fermeture d'école
- Isolation ou mise en quarantaine suite aux recommandations du gouvernement
- Prendre soin d'un proche
- Personne considérée à risque : personnes âgées de 65 ans et plus, personne ayant des problèmes de santé (maladie cardiaque, pulmonaire ou atteinte d'un cancer ou du diabète) ou personne ayant un système immunitaire affaibli

## TRANSMISSION ET SYMPTÔMES DU COVID-19

Tout d'abord, selon l'information disponible à ce jour sur le site du Gouvernement du Québec, le COVID-19 se transmet de personne à personne. Il se transmet très facilement à partir de gouttelettes respiratoires projetées dans l'air lorsqu'une personne infectée tousse ou éternue. On peut attraper le COVID-19 lorsque :

- Nos yeux, notre nez ou notre bouche sont en contact avec les gouttelettes d'une personne infectée qui tousse ou éternue
- Nos mains touchent une surface ou un objet contaminés et qu'on les met ensuite dans notre visage

Les principaux symptômes généralement reliés au Coronavirus sont :

- Toux
- Fièvre (à partir de 38 °C ou 100.4 °F)
- Difficulté respiratoire
- Perte soudaine de l'odorat

## COMITÉ DE GESTION DU COVID-19

Un Comité a été mis en place le 13 mars dernier afin de faire face à la situation actuelle en lien avec le COVID-19.

Ce Comité multidisciplinaire a plusieurs fonctions dont :

- Se tenir à jour de tous les développements afin de mettre en place les mesures de prévention nécessaires
- Assurer la communication avec tous les employés actifs ou mis à pied temporairement dû à la fermeture temporaire de nos usines de Boucherville et Laval.
- Répondre aux questions des employés en lien avec leur emploi, conditions de travail et retour au travail
- Faire les suivis de toutes les déclarations de situation à risque

Plusieurs actions et activités de prévention ont été réalisées dans les 2 usines depuis le 13 mars dernier, jusqu'à la fermeture temporaire le 24 mars.

## CONTRÔLE DES ENTRÉES ET SORTIES

L'accès à toutes les portes donnant accès aux différentes bâtisses sera désactivé pour l'ensemble des employés des usines de Boucherville et Laval.

Les portes ne nécessitant pas de scanner une carte, telles que les portes d'urgences, seront armées afin qu'une alarme sonne si elles sont ouvertes.

Toute personne désirant rentrer sur les sites de Spectra Premium Boucherville et Laval devra se diriger au Point de contrôle sanitaire qui sera l'unique entrée et ce, peu importe que ce soit un employé d'usine, un employé de bureau, un membre de la direction, un visiteur ou un sous-traitant.

Ces points ont été choisis, car ils sont centraux et permettent d'accéder à toutes les bâtisses.

Pour Boucherville, le point d'entrée se situe entre le 1421 et le 1431 rue Ampère.

Pour Laval, le point d'entrée se situe à l'entrée des presses.

Les portes seront désactivées pour accéder à l'intérieur, mais pas pour sortir afin de pouvoir évacuer les lieux en cas d'urgence. Des affiches seront installées sur toutes les portes donnant accès à l'intérieur pour indiquer qu'il est interdit d'entrer et quelle porte utiliser.

## STATIONNEMENT

---

Le stationnement ne sera plus autorisé à l'arrière des sites. L'accès par les barrières sera désactivé pour tous. Tous les employés, visiteurs et sous-traitants devront utiliser les espaces de stationnement disponibles à l'avant des bâtisses. Temporairement, les espaces réservés seront disponibles pour tous (employé du mois, covoiturage, bureau, handicapé, visiteur, département, noms, etc..), à l'exception des stationnements pour véhicules électriques.

## ENTRÉE SUR LE SITE (INTÉRIEUR DES BÂTISSSES)

---

Toute personne qui veut accéder à l'une ou l'autre des bâtisses (usines, bureaux, garage, etc..) devra se présenter au Point de contrôle sanitaire.

Une fois arrivés, les employés, visiteurs ou sous-traitants devront faire une file en respectant une distance de 2 mètres entre eux. Des lignes dessinées par terre indiqueront la distance à respecter.

À Boucherville, un chapiteau servira d'aire d'attente et protégera les gens en cas d'intempérie.

À Laval, l'aire d'attente sera à l'intérieur

Des affiches rappelant les mesures préventives seront installées à l'intérieur des aires d'attente.

Tout de suite après l'aire d'attente, on retrouve 9 stations de lavage des mains à Boucherville et 7 stations à Laval. Ces stations incluent un robinet automatique, une pompe à savon automatique, un distributeur de papier automatique ainsi qu'une affiche sur le lavage des mains.

## RESPONSABLES

Trois responsables seront assignés au contrôle des entrées aux Points de contrôle sanitaire et 1 responsable sera assigné à chaque vestiaire.

### **Boucherville**

Le responsable A sera assigné à l'entrée du chapiteau pour interroger chaque personne afin de déterminer si elle pourrait présenter un risque de contamination. Si la personne ne présente pas de risque, le responsable A lui demandera de faire la file en respectant une distance de 2 mètres avec les personnes autour. Des lignes seront dessinées par terre pour indiquer la distance à maintenir.

Une personne ne sera pas autorisée à entrer sur le site si :

- Elle présente un risque de contamination;
- Elle refuse de répondre aux questions visant à évaluer le risque de contamination;
- Elle refuse de se soumettre à la prise de température;
- Elle refuse de se soumettre au lavage des mains;

Le responsable B se trouvera au début de la file et prendra la température de chaque personne à l'aide d'un thermomètre sans contact. Il dirigera les personnes vers les stations de lavage des mains en leur demandant d'attendre le signal du responsable C avant de quitter les stations.

Le responsable C s'assurera que le lavage des mains est effectué et indiquera aux personnes de s'avancer pour poinçonner leur carte avant d'accéder au Centre de Distribution (DC) pour se diriger vers leur département.

Le responsable au vestiaire devra limiter le nombre de personnes se retrouvant à l'intérieur des vestiaires afin de maintenir une distance de 2 mètres entre chaque employé.

### **Laval**

Le responsable A sera assigné à la porte d'entrée, pour interroger chaque personne afin de déterminer si elle pourrait présenter un risque de contamination. Si la personne ne présente pas de risque, le responsable A lui demandera de faire la file en gardant 2 mètres de distance avec les personnes autour et d'attendre les directives du responsable B. Des lignes seront dessinées par terre pour indiquer la distance à maintenir.

Le responsable B se trouvera au début de la file et procédera à la prise de température de chaque personne à l'aide d'un thermomètre sans contact. Il demandera aux employés de poinçonner leur carte dans la machine installée à cet effet. Une fois les cartes poinçonnées, il dirigera les personnes vers les stations de lavage des mains en s'assurant de faire respecter la consigne de 2 mètres.

Une fois le lavage des mains terminé, la personne devra attendre le signal du responsable C l'autorisant à se diriger vers son département.

Le responsable au vestiaire devra limiter le nombre de personnes se retrouvant à l'intérieur des vestiaires afin de maintenir une distance de 2 mètres entre chaque employé.

Une personne ne sera pas autorisée à entrer sur le site si :

- Elle présente un risque de contamination;
- Elle refuse de répondre aux questions visant à évaluer le risque de contamination;
- Elle refuse de se soumettre à la prise de température;
- Elle refuse de se soumettre au lavage des mains;

Elle sera isolée du groupe et un responsable devra communiquer avec un membre du Comité de Gestion du COVID-19 pour l'aviser de la situation.

Le responsable au vestiaire devra limiter le nombre de personnes se retrouvant à l'intérieur des vestiaires afin de maintenir une distance de 2 mètres entre chaque employé.

#### COMITÉ DE GESTION DU COVID-19

Suite à l'avis d'un responsable qu'une personne présente un risque, le Comité doit prendre l'information nécessaire. Nous avons établi qu'une personne qui présente l'un ou l'autre de ces symptômes ne sera pas autorisée sur le site : toux, fièvre, difficulté respiratoire et perte d'odorat. Les symptômes suivants ne représentent pas de risque si la personne présente un seul de ces symptômes : mal de gorge, écoulement nasal, congestion nasale, mal de ventre, mal de tête. Si la personne présente deux symptômes ou plus, l'accès à l'intérieur de la bâtisse lui sera refusé par mesure de prévention.

Toutes les déclarations seront inscrites dans un fichier de suivi et monitorées pour s'assurer qu'un employé, un visiteur ou un sous-traitant qui présente un risque de contamination ou qui refuse de répondre aux questions, de se soumettre à la prise de température ou au lavage des mains, ne se présente pas sur les sites de Boucherville ou Laval avant d'avoir été autorisé à le faire, par écrit, par le Comité. Il est à noter que le Comité pourra exiger d'un employé ayant déclaré avoir été contaminé, qu'il fournisse un certificat médical confirmant qu'il ne présente plus de signe de contamination avant d'autoriser son retour au travail.

Le Comité est composé du :

- Vice-Président Développement Durable
- Vice-Président Ressources Humaines
- Directeur Ressources Humaines, Boucherville
- Conseillère Environnement, Santé et Sécurité, Boucherville
- Coordinatrice Ressources Humaines, Laval

#### EMPLOYÉS

En arrivant, l'employé devra répondre à des questions pour valider s'il présente un risque. Par la suite, il devra se soumettre à la prise de température, poinçonner sa carte et sera dirigé vers une station de lavage des mains avant de se diriger vers son département.

Au moment où l'employé scanne sa carte, il verra une affiche indiquant qu'en scannant sa carte, il déclare ne pas présenter de risque et qu'il comprend que toute fausse déclaration sera passible de mesure disciplinaire. Nous considérerons les scans comme des signatures électroniques.

#### VISITEURS ET SOUS-TRAITANTS

En arrivant, les visiteurs ou sous-traitants devront informer le responsable de la nature de leur visite et de l'identité de leur hôte afin que le responsable communique avec l'hôte pour accueillir le visiteur après le Point de contrôle sanitaire.

Ils devront répondre à des questions pour valider s'ils présentent un risque et se soumettre à la prise de température avant d'être dirigés vers une station de lavage des mains.

Une carte temporaire leur sera remise par un responsable qui indiquera leur information sur le registre de visiteurs/sous-traitants.

Avant de scanner sa carte temporaire, le visiteur ou le sous-traitant verra une affiche indiquant qu'en scannant sa carte il déclare ne pas présenter de risque et comprend que toute fausse déclaration pourra se traduire par une interdiction temporaire ou définitive de se présenter sur les sites de Boucherville et/ou Laval.

Ils devront scanner la carte de la même façon que les employés. Ce scan sera considéré comme une signature électronique.

#### **SORTIE DU SITE (EXTÉRIEUR DES BÂTISSSES)**

---

Les employés pourront quitter par les portes principales pour sortir à l'extérieur. Il n'y aura pas de contrôle aux portes étant donné que les accès pour rentrer à l'intérieur seront désactivés pour tous. Pour réintégrer les bâtisses, ils devront se représenter au Point de contrôle sanitaire.

Les employés syndiqués devront poinçonner leur carte dans les stations habituelles avant de quitter.

Lorsqu'un visiteur ou sous-traitant quitte le site, l'hôte doit le raccompagner à l'extérieur et retourner la carte temporaire au responsable en repassant par le Point de contrôle sanitaire pour réintégrer le site. Le responsable devra indiquer l'heure de départ sur le registre de visiteur/sous-traitant.

#### **CIRCULATION DANS L'USINE**

Une fois à l'intérieur, les employés devront emprunter les passages qui auront préalablement été délimités par des banderoles et barrières pour se rendre à leurs départements respectifs dans les différentes bâtisses. Des pancartes seront installées pour indiquer les directions.

Exceptionnellement, les bottes à cap d'acier, les lunettes de sécurité ainsi que les dossards ne seront pas obligatoires dans les corridors de circulation délimités. Ils le seront toutefois pour les activités régulières qui auront lieu dans l'usine et le Centre de Distribution.

Des affiches de sensibilisation seront installées à travers les corridors ainsi que dans tous les endroits communs pour faire un rappel aux employés de suivre les bonnes méthodes d'hygiène et de pratiquer la distanciation sociale.



## TRAVAIL DANS L'USINE

Nous avons établi que pour la majeure partie de nos opérations, le niveau d'exposition à une source connue ou suspectée de COVID-19 est faible. Pour certains postes nécessitant de travailler à 2, le niveau d'exposition est considéré moyen.

Lorsque le risque est considéré moyen pour un poste de travail, car il n'est pas possible de garder une distance de 2 mètres ou 2 employés doivent travailler ensemble, le port des masques anti-projections sera obligatoire. Ces postes seront ciblés et les employés seront rencontrés pour leur expliquer l'importance du port du masque ainsi que la bonne façon de porter le masque.

Pour établir le niveau d'exposition ainsi que les mesures à prendre, nous nous basons sur le tableau<sup>1</sup> suivant :

Niveau d'exposition	Définition	Mesures recommandées
Faible	Un contact minimal avec le public et les collègues de travail dans le cadre du travail	<ul style="list-style-type: none"><li>- Hygiène des mains.</li><li>- Limitation de l'accès à la clientèle et hygiène sanitaire</li><li>- Favoriser la distance sociale</li></ul>
Moyen	Des contacts fréquents et rapprochés (moins de 1m) avec la clientèle et les collègues de travail.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Hygiène des mains.</li><li>- Limitation de l'accès à la clientèle et hygiène sanitaire</li><li>- Favoriser la distance sociale</li><li>- Installer une barrière physique</li><li>- Fournir des masques anti-projections s'il n'est pas possible d'appliquer les 3 premières mesures.</li></ul>
Élevé	Grand risque d'exposition à des sources connues ou suspectées de COVID-19	Aucun poste n'est considéré à risque élevé d'exposition

### USINE

À Boucherville, l'usine inclut les départements OEM, Production, Presses et Pannes.

À Laval, l'usine inclut les départements Presses, Avant-Four, Après-Four, Industriel et Emballage.

<sup>1</sup> Mesure de prévention dans un contexte de pandémie d'influenza l'intention des employeurs et travailleurs du Québec, Organisation de la sécurité civile du Québec, Octobre 2007

Tous les postes de travail de chaque département sont évalués pour assurer une distance sécuritaire de 2 mètres entre les employés. Certains postes/stations ont été modifiés afin de respecter cette distance.

Pour les postes de travail où il n'est pas possible de garder une distance de 2 mètres et qu'il n'est pas possible de reconfigurer, des barrières physiques (plexiglas ou autre) seront installées pour réduire le risque de projections de gouttelettes respiratoires.

Si l'installation de barrière n'est pas possible, le port de masque anti-projections sera obligatoire.

Pour les tâches nécessitant 2 employés, tel que la manutention de produits lourds, le port de masque sera obligatoire.

De plus, dans la mesure du possible, nous éviterons de faire des rotations de poste de travail entre les employés pour éviter qu'ils aient à toucher à plusieurs surfaces. Exception faite des postes de travail pour lesquels les rotations sont nécessaires pour éviter des blessures. À ces postes, les employés devront désinfecter les objets et surfaces avant et après chaque rotation.

À chaque début et fin de quart, 5 minutes seront accordées aux employés pour nettoyer leur station de travail à l'aide d'un produit désinfectant et d'une lingette.

#### ATELIER D'USINAGE & LOCAL DE MAINTENANCE BOUCHERVILLE

Les employés doivent maintenir une distance de 2 mètres entre eux. Si une situation exige de travailler à 2 personnes, pour une question de sécurité, le port de masque sera obligatoire. Les employés doivent éviter de partager les outils. S'il est nécessaire de le faire, ils doivent s'assurer de désinfecter les outils avant et après chaque utilisation.

#### ATELIER DE SOUDURE BOUCHERVILLE & LAVAL

Les employés ont tous une visière personnelle. Le partage de visière est interdit. Les soudeurs devront s'assurer de garder leur visière lorsqu'ils sont en contact avec d'autres employés à moins de 2 mètres.

#### CENTRE DE DISTRIBUTION BOUCHERVILLE & LAVAL

Les employés seront informés qu'ils doivent garder une distance d'au moins 2 mètres avec leurs collègues lorsqu'ils conduisent un équipement roulant ou qu'ils sont à pied. Les allées étant à sens unique, le risque de se croiser est faible. 2 employés ne peuvent pas ramasser ou déposer des produits à la même location. L'opérateur devra attendre que son collègue finisse et s'éloigne avant d'accéder à cette location. Nous permettons toutefois aux opérateurs de continuer leur chemin si un collègue est stationné dans une allée, mais ils ne doivent en aucun cas s'arrêter.

À chaque début et fin de quart, 5 minutes seront accordées aux employés pour nettoyer leurs équipements roulants et « scanners » à l'aide d'un produit désinfectant et des lingettes.

Pour les sections de réemballage, les employés devront aussi nettoyer leurs stations à chaque début et fin de quart. De plus chaque employé devra s'assurer d'avoir l'équipement nécessaire à sa station de travail et éviter de partager ses outils de travail. S'ils doivent partager un outil ou équipement, les employés doivent s'assurer de le désinfecter avant et après chaque utilisation.

Pour les tâches qui nécessitent de travailler à 2 personnes, tel que la manutention de produits lourds ou le déchargement de remorques, le port de masque sera obligatoire.

#### INGÉNIERIE, AUTOMATISATION, DÉVELOPPEMENT, CONCEPTION & PROGRAMMATION

Si une situation qui nécessite une analyse de plusieurs intervenants survient, les intervenants devront garder une distance de 2 mètres entre eux. S'il n'est pas possible de garder une telle distance, le port de masque sera obligatoire pour tous les intervenants.

#### COUR EXTÉRIEURE BOUCHERVILLE & LAVAL

Les employés qui doivent sortir dans la cour extérieure pour effectuer une tâche quelconque doivent préalablement aviser leur supérieur immédiat (bonbonnes, recyclage, etc..). Ils devront indiquer à leur supérieur l'endroit où ils doivent se rendre. À leur retour, ils doivent impérativement se laver les mains avant de continuer leur travail. Le supérieur immédiat a la responsabilité de s'assurer que l'employé s'est lavé les mains en rentrant.

Les contremaitres auront la responsabilité de faire plusieurs tournées de leur département pour faire des rappels sur les mesures de prévention mises en place, s'assurer que ces dernières sont respectées et informer les employés de tout changement.

## **TRAVAIL DANS LES BUREAUX**

Les employés dont la présence physique n'est pas requise et qui ont la possibilité de faire du télétravail devront le faire.

Les gestionnaires devront dresser une liste de tous les employés dont la présence physique est nécessaire pour que ces derniers soient autorisés à travailler de leur bureau. Toute personne ne figurant pas sur la liste se verra refuser l'accès au site, à moins d'une approbation obtenue au préalable pour une situation spéciale.

Les employés devront, dans la mesure du possible, garder leur porte de bureau entre-ouverte afin d'éviter la manipulation des poignées de porte.

Les employés devront privilégier les appels ou vidéoconférences pour les rencontres prévues. Les rencontres en personnes doivent être évitées à tout prix, à moins d'une urgence et dans ce cas, une distance de 2 mètres doit être maintenue entre chaque personne.

## PAUSES

Nous recommandons à tous les employés de privilégier les repas froids pour limiter l'utilisation d'appareils communs tels que les micro-ondes et éviter une longue attente.

Les heures de pauses ont été modifiées et certains groupes ont été séparés afin de réduire le nombre d'employés se retrouvant à la cafétéria en même temps.

Les employés qui désirent sortir à l'extérieur durant leur pause devront se représenter au Point de contrôle sanitaire pour accéder de nouveau à l'intérieur de la bâtisse.

### USINE ET DC

Dans les cafétérias, 2 chaises par table seront placées de façon à assurer une distance de 2 mètres entre les employés. Des autocollants indiqueront aux employés où s'asseoir.

Lors des pauses, 4 responsables seront assignés aux 2 cafétérias.

Le responsable A sera placé à l'entrée de la cafétéria pour s'assurer que les employés se lavent les mains avant d'accéder à l'intérieur.

Le responsable B devra s'assurer que les employés respectent les lignes dessinées par terre lorsqu'ils attendent en file pour réchauffer leur repas et nettoyer le micro-onde après chaque utilisation.

Le responsable C devra s'assurer que les employés quittent la cafétéria par la 2<sup>e</sup> porte qui sera une porte de sortie seulement. Il s'assurera que personne ne rentre par cette porte et les dirigera vers la porte d'entrée.

Le responsable D se trouvera à l'entrée des salles de bains pour s'assurer qu'il n'y a pas plus de 2 employés à la fois.

Pour les cafétérias avec une seule porte d'accès, nous demanderons aux employés qui veulent entrer ou sortir d'attendre que le corridor soit libre avant de continuer leur chemin.

### BUREAUX

Dans les cafétérias des bureaux, 2 chaises par table seront placées de façon à assurer une distance sécuritaire entre les employés. Des autocollants indiqueront aux employés où s'asseoir. Étant donné l'achalandage plus faible dans les cafétérias de bureaux à cause du télétravail, un seul responsable sera assigné par cafétéria.

## FUMEURS

Nous demandons aux fumeurs de ne pas se regrouper aux endroits désignés à cet effet. Exceptionnellement, nous demandons aux employés qui fument de se disperser dans le stationnement avant. Un cendrier sera installé à 9 mètres du Point de contrôle sanitaire pour que les employés puissent disposer de leurs mégots. Toute personne qui sort pour fumer devra se diriger vers le Point de contrôle sanitaire pour réintégrer la bâtisse.

Aucune personne ne sera autorisée à fumer à l'arrière des sites ni dans les cours extérieures.

## RÉCEPTION DE COLIS, TRANSPORTEURS & CAMIONNEURS

### **Boucherville**

Les camionneurs et transporteurs doivent se diriger au poste de sécurité où leur information sera prise.

Ils seront avisés qu'ils doivent rester dans leur véhicule, sauf pour récupérer une facture ou utiliser la salle de bain. Ils seront par la suite dirigés au bureau de transport où un employé les accueillera en arrière d'une vitre, il n'y a aucun contact. En aucun temps ils ne seront autorisés d'accéder à l'intérieur du DC. Une toilette chimique est installée à l'extérieur pour les camionneurs et transporteurs.

### **Laval**

Les camionneurs et transporteurs doivent se diriger vers la barrière donnant accès à la cour arrière. Une affiche leur indiquera de se diriger vers le bureau de transport. Au bureau de transport, un employé les accueillera en arrière d'une vitre, il n'y aura pas de contact. En aucun temps ils ne seront autorisés d'accéder à l'intérieur du DC.

Une salle de bain est réservée pour les camionneurs et transporteurs et se situe à l'entrée du bureau de transport.

## NETTOYAGE DU MILIEU DE TRAVAIL

Une escouade a été mise en place sur chaque quart de travail dans l'usine et les bureaux pour désinfecter tous les objets manipulés fréquemment par une ou plusieurs personnes tels que:

- Toutes les poignées de porte d'usine et des bureaux
- Les imprimantes
- Les machines distributrices
- Les machines à eau
- Les rampes d'escalier

Une bouteille de produit désinfectant et une boîte de gants en nitrile est disponible à chaque étage pour permettre aux employés de bureau de désinfecter leur poste de travail : souris, clavier, téléphone et écran.

De plus, nous allons augmenter la fréquence de nettoyage des espaces communs (cafétérias, salles de bains et vestiaires) par les équipes d'entretien ménager. Des gants en nitrile sont distribués à toutes les personnes qui sont attirées au nettoyage.

Les produits de nettoyage sont mis sous clé dans le local d'entretien ménager et un inventaire sera fait chaque semaine pour s'assurer qu'on ne manque pas de produit.

Dans l'éventualité où il y aurait une pénurie de produit désinfectant, nous mélangerons une solution maison qui consiste en 1 partie d'eau de javel et 9 parties d'eau.

## DÉCLARATION DE CAS DE COVID-19

Si un cas de COVID-19 se déclare, le Comité doit être avisé sur-le-champ afin de s'assurer d'avoir toute l'information nécessaire et agir en conséquence. Le département où l'employé a travaillé ainsi que tous les endroits qu'il a fréquentés seront automatiquement aseptisés.

## NON-RESPECT DES MESURES

Toute personne qui contrevient aux mesures de prévention pourra être expulsée du site de Spectra.

Tout employé qui contrevient aux mesures de prévention s'expose à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

## MESURES D'URGENCE

Pour les employés faisant partie de l'équipe de la sécurité ou qui doivent intervenir en cas de situation d'urgence, les accès pour entrer à l'intérieur demeureront actifs afin qu'ils puissent agir en cas d'urgence.

En l'absence d'une situation d'urgence, ils devront suivre la même procédure que tous les employés et se présenter au Point de contrôle sanitaire pour accéder à l'intérieur de la

bâtisse. S'ils contreviennent à cette règle, ils s'exposent à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au congédiement.

## CAMPAGNE DE SENSIBILISATION

Une première campagne de sensibilisation « VOTRE SANTÉ EST ENTRE VOS MAINS » a été lancée afin de rappeler à tous les employés de se laver les mains et d'adopter les mesures d'hygiène pour éviter de contracter ou propager le virus.

Une deuxième campagne de sensibilisation « RECULE, T'ES DANS MA BULLE » est en préparation pour le retour au travail sécuritaire. Cette campagne mettra plus l'emphase sur l'importance de garder nos distances.

Les 2 campagnes sont publicisées par :

- Des affiches dans tous les endroits communs des usines et bureaux
- Des pancartes dans les aires de circulation
- En personne par les responsables de service, ainsi que la conseillère en santé et sécurité
- Sur l'écran de veille des ordinateurs
- À travers l'intranet
- Via notre page Facebook